



15ème législature

| | | |
|---|--|--|
| Question N° : 43294 | De M. Olivier Falorni (Libertés et Territoires - Charente-Maritime) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Tourisme, Français de l'étranger, francophonie et PME | | Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique |
| Rubrique >tourisme et loisirs | Tête d'analyse >Relance du secteur du tourisme | Analyse > Relance du secteur du tourisme. |
| Question publiée au JO le : 21/12/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 08/03/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, et auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des PME, sur les difficultés que rencontrent les acteurs du secteur du tourisme. Après la reprise significative des vacances de Toussaint, une baisse d'activité est à nouveau constatée tant au niveau des agences physiques qui sont désormais ouvertes que par le biais des réservations par les sites digitalisés. Cette baisse d'activité est désormais très nettement amplifiée par les récents événements qui se sont succédés dernièrement comme les difficultés aux Antilles, l'arrêt des vols entre le Maroc et la France, la mise en place des motifs impérieux et interdiction de séjours touristiques pour l'Afrique Australe, le placement des Antilles en zone rouge, etc. Ce secteur est à nouveau à l'arrêt et, de fait, l'un des plus exposé actuellement. Les professionnels du tourisme s'inquiètent fortement de cette situation d'autant qu'ils ont tout fait pour garder autant que possible leurs salariés. De plus, les Français ont besoin d'une structure solide et professionnelle pour pouvoir se déplacer sereinement à l'international. C'est pourquoi ils ont fait plusieurs propositions au Gouvernement pour pouvoir pérenniser leur activité. Ainsi ils demandent le retour au versement du fonds de solidarité égal à 20 % de la perte de chiffre d'affaires et le maintien des mesures sociales et fiscales au-delà du 31 décembre 2021 afin de pouvoir conserver leurs collaborateurs. Et si les aides devaient s'avérer insuffisantes pour certaines structures, le maintien de l'aide aux charges fixes « coûts fixes rebonds » qui seraient étudiés au cas par cas et de manière mensuelle au mois le mois. Ce secteur étant fortement impacté par la crise sanitaire et le retour à une situation normale risquant d'être long car les voyages pendant les pandémies sont anxiogènes, il demande au Gouvernement sur quelles aides les professionnels du tourisme (agence de voyage, autocaristes, ...) peuvent compter.